



DEPARTEMENT : VOSGES
ARRONDISSEMENT : EPINAL
CANTON : EPINAL 1

COMPTE RENDU

CONSEILLERS :

En exercice : 10

Présents : 10

Votants : 10

Séance du 22 Février 2017

A 18 H 30, le Comité Syndical, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de réunion du Syndicat des Eaux de l'Avière à Les Forges en séance publique sous la présidence de M. Didier MATHIS, Président.

L'an deux mil dix-sept, le vingt-deux février à dix-huit heures trente, le Comité Syndical, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de réunion de la communauté d'agglomération d'Epinal à Les Forges en séance publique sous la présidence de M. Didier MATHIS, Président.

PRESENTS :

MM. AUBERT Christian - AUBERTIN Pierre - BLOND Walter - FRESSE Johan - GABRION Jean-Louis – HAYOTTE Nicolas – LHUILLIER Claude - MATHIS Didier – PAVOT Maurice - SCHMITT Jacques.

M. THAILLARD Jean Maurice remplace M. HAYOTTE Nicolas.

TITULAIRES EXCUSES : M. HAYOTTE Nicolas.

Le scrutin a eu lieu, M. LHUILLIER Claude, titulaire, a été nommé secrétaire de séance.

La séance débute par l'approbation du compte-rendu de la dernière séance du Comité Syndical de décembre 2016.

1) PARTICIPATION FINANCIERE AU SMIC DES VOSGES :

Sur information de son Président, le Comité Syndical, **PREND ACTE**, de la participation financière du Syndicat des Eaux de l'Avière au Syndicat Mixte pour l'Informatisation du département des Vosges, pour l'année 2017. La dépense (participation syndicale budgétaire) sera inscrite au budget, au compte 6288.

2) APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2016 :

Le Comité Syndical, réuni sous la présidence de Monsieur Jean Louis GABRION, Vice-Président, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2016 dressé par Monsieur le Président, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

Après que Monsieur MATHIS, Président, se soit retiré et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des présents, **DONNE ACTE** de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

FONCTIONNEMENT :

Résultat reporté au 31.12.2015 -----	773 821,74 €
Total des dépenses de l'exercice -----	664 786,23 €

Total des recettes de l'exercice -----	803 002,79 €
Résultat de l'exercice 2016 -----	138 216,56 €
Résultat de clôture au 31.12.2016 -----	912 038,30 €

INVESTISSEMENT :

Résultat d'exécution au 31.12.2015 -----	39 318,32 €
Total des dépenses de l'exercice -----	331 215,57 €
Total des recettes de l'exercice -----	172 829,75 €
Résultat de l'exercice 2016 -----	- 158 385,82 €
Résultat de clôture au 31/12/2016 -----	- 119 067,50 €

3) AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2017 :

Le Comité Syndical ayant arrêté les comptes de l'exercice 2016 en adoptant le Compte Administratif constate :

- Un résultat de clôture de la section d'investissement de :
-119 067,50 € (39 318,32 - 158 385,82)
- Un résultat de clôture de la section de fonctionnement de :
912 038,30 €

Etant précisé d'une part que le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Comité Syndical, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve pour assurer le financement de la section d'investissement et que d'autre part cette affectation doit permettre de couvrir le solde déficitaire de la section d'investissement.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat de l'exercice 2016 de la façon suivante :

- Une partie de l'excédent servant à combler le déficit d'investissement, est reporté :
Ligne I. R.1068 : 119 067,50 €
- Le reste de l'excédent de fonctionnement est reporté :
Ligne R 002 : 792 970,80 €

4) APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2016 :

Sur proposition de son Président, le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, ATTESTE que le compte de gestion 2016, présenté par Madame la Responsable de la trésorerie Epinal-Poincaré est conforme au compte administratif.

5) BUDGET PRIMITIF EXERCICE 2017 :

Le Président ayant présenté et commenté le projet de budget primitif, le comité syndical, à l'unanimité, ADOPTE, le Budget Primitif pour l'exercice 2017 qui s'établit comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :	Dépenses :	937 590,54 €
	Recettes :	1 546 569,04 €
SECTION D'INVESTISSEMENT :	Dépenses :	592 618,95 €
	Recettes :	592 618,95 €

La section de fonctionnement est votée en suréquilibre.

L'Assemblée Délibérante a voté le présent budget :

- Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- Au niveau du chapitre pour la section d'investissement, présenté par opérations.

6) AUTORISATION DE SIGNATURE AU PRESIDENT POUR SOLLICITER L'AIDE FINANCIERE DU DEPARTEMENT ET DE L'AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE POUR LES TRAVAUX CONCERNES SUR LES COMMUNES DE CHAUMOUSEY, DOMEVRE SUR AVIERE, SANCHEY et UXEGNEY POUR L'ANNEE 2017 POUR UNE ENVELOPPE D'ENVIRON 280 000€, A SAVOIR :

1. Allée des Jonquilles à Sanchey
2. Bouclage Rue des Pins/Rte de l'abbaye à Chaumousey
3. Chemin de la batterie à Chaumousey
4. Rue des Frères Mourot à Domèvre Sur Avière
5. Route de Mirecourt à Uxegney

7) AUTORISATION DE SIGNATURE AU PRESIDENT POUR SOLLICITER L'AIDE FINANCIERE DU DEPARTEMENT ET DE L'AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE POUR LES TRAVAUX DE MODERNISATION DES BRANCHEMENTS :

Sur proposition et explications de son Président, le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **DECIDE** la poursuite de la modernisation des branchements sur les cinq communes du Syndicat, ces travaux s'effectueront sur les 4 années à venir, et arrête les montants prévisionnels des travaux :

Montant prévisionnel inscrit au budget exercice 2017 : 90 000,00 € H.T.

Montant prévisionnel inscrit au budget exercice 2018 : 120 000,00 € H.T.

Montant prévisionnel inscrit au budget exercice 2019 : 120 000,00 € H.T.

Montant prévisionnel inscrit au budget exercice 2020 : 120 000,00 € H.T.

8) DOTATION AUX DEPRECIATIONS DES ACTIFS CIRCULANTS

Monsieur le Président fait part aux membres du Comité Syndical, qu'il serait judicieux d'ajouter à la ligne budgétaire, provision pour dépréciation de créances, (client douteux) un montant de 7 000,00 € au compte 6817.

Après explications et délibération, le Comité Syndical, à l'unanimité, approuve et décide de voter l'inscription de cette somme.

9) MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR

Monsieur le Président suggère aux membres du Comité Syndical, une modification du règlement intérieur du Syndicat des Eaux de l'Avière. Après explications et délibération, le Comité Syndical, à l'unanimité, approuve et décide les modifications suivantes dans ANNEXES puis règles d'attribution de chèque déjeuner :

La phrase « *Les personnels travaillant à temps partiel et quelle qu'en soit la forme ne sont pas éligibles à l'octroi de chèque déjeuner* » est supprimée.

La phrase « *Les jours de récupération ou par demi-journée, de congés ou autres absences excluent systématiquement l'octroi* » est remplacée par :

« *Les jours ou ½ journées de récupération, les jours de travail par demi-journée, de congés ou autres absences excluent systématiquement l'octroi* ».

10) MODIFICATION DU REGLEMENT DU SERVICE DE L'EAU

Monsieur le Président suggère aux membres du Comité Syndical, une modification du règlement du Service de l'Eau du Syndicat des Eaux de l'Avière. Après explications et délibération, le Comité Syndical, à l'unanimité, approuve et décide les modifications suivantes :

À l'article 2.3.4, la suppression de :

« Qui, à défaut, sera garant des factures impayées liées au changement de copropriétaire ou d'occupant »

À l'article 3.5, la suppression de :

« L'alimentation en eau peut être réduite jusqu'au paiement des factures dues. Le syndicat des eaux de l'Avière vous informe du délai et des conditions dans lesquelles la fourniture d'eau risque d'être réduite à défaut de règlement selon les modalités définies par la réglementation en vigueur. L'abonnement continue à être facturé durant cette interruption et les frais d'arrêt et de mise en service de l'alimentation en eau sont à votre charge. En cas de non-paiement »

11) AUTORISATION DE SIGNATURE AU PRESIDENT D'UNE CONVENTION AVEC LA P. J. J.

Monsieur le Président expose à l'Assemblée Délibérante que la Protection Judiciaire de la Jeunesse propose d'intervenir, dans la continuité, pour des travaux de débroussaillage et de fauchage dans le cadre d'un chantier école sur les zones des réservoirs, la Cense Pellet et Xatimont pour 2 interventions annuelles.

Après délibération, le Comité Syndical, à l'unanimité, **AUTORISE**, le Président à signer une convention avec la P. J. J.

12) QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES.

M. le Président présente aux membres du comité syndical les sujets suivants en y apportant commentaires et chiffres si besoin :

- 1^{ère} estimation sur le taux de rendement général réseau 2016 ou 1.5 point a été gagné en une année
- Les travaux déjà réalisés en ce début 2017
- Les sujets abordés lors de la réunion du personnel le lundi 2 janvier
- Présentation du nouvel organigramme avec la nomination d'un responsable opérationnel
- Les Impacts financiers pour le syndicat de la refonte des grilles indiciaires
- Le RIFSEEP en résumé et qui devra être soumis au vote d'une délibération quand le dossier sera finalisé
- Projet communication envisagé à l'intention des clients du syndicat
- Projet d'une journée portes ouvertes
- Les axes de développement des services aux clients
- Le point sur les impayés
- Retour sur les litiges en cours

La séance est levée à 20 h 30

Le Président,
Didier MATHIS.